



Mariage franco allemand en Allemagne

Par france, le 03/04/2009 à 14:52

Bonjour,

Je voudrais poser une question sur le mariage franco allemand. Je suis française. Je vais me marier avec un allemand qui vit en Allemagne. Je vais aller vivre en Allemagne. Je voudrais recevoir un conseil concernant les contrats de mariage sachant que mon futur mari paye une pension alimentaire pour ses enfants nés pendant son 1er mariage mais aussi une pension alimentaire pour un enfant dont il a été reconnu le père suite à un test de paternité après avoir une relation avec une femme qui a donc eu un enfant de lui. Je voudrais savoir quel contrat de mariage peut le mieux de me protéger en me mariant avec cet homme. Par exemple, en mariant sans contrat de mariage spécifique sous le régime allemand et que je gagne aussi de l'argent en travaillant en Allemagne, est-ce que son ex-épouse et la mère de son enfant naturel reconnu peuvent demander une pension alimentaire supérieure à la pension fixée actuellement puisque les revenus du couple auront changé ? De plus, si mon mari mourrait, quelle protection aurais-je par rapport à des biens acquis ensemble ou par lui en étant sa femme par rapport à ses enfants ? Dois-je faire un contrat ? Si oui, lequel ? Quels avantages ? Quels inconvénients ? impossible de trouver l'information que je cherche par Internet. Merci si vous avez des infos où je pourrais me renseigner. Je cherche le contrat de mariage allemand sur la séparation de biens mais je ne le trouve pas. Je ne lis pas assez bien l'allemand pour le lire en allemand. Où trouver un avocat spécialisé dans les mariages européens ? Merci